



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DU PRESIDENT
du jury de l'examen professionnel
d'Éducateur de Jeunes Enfants de classe
exceptionnelle
session 2021

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS	9
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES.....	10
8 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS	13
9 - FICHE STATISTIQUES.....	16

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2021
Candidats admis à concourir	31
Moyenne épreuve admissibilité	10.95
Candidats admissibles	16
% admissibles / admis à concourir	52%
Candidats présents épreuve d'admission	15
% présents admission / admissibles	94%
Moyenne épreuve admission	12.27
Nombre de candidats admis	11
% admis / admis à concourir	35.5%

2 - PLANNING

EXAMEN PROFESSIONNEL PAR AVANCEMENT DE GRADE ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE SESSION 2021

Début des retraits de dossiers	Mardi 5 janvier 2021
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 3 février 2021
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 11 février 2021
Date limite de dépôt de l'annexe pour l'épreuve d'admissibilité	Jeudi 11 février 2021

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Mardi 1er 2021	De 8h30 à 11h00	Épreuve d'admissibilité : étude de dossier
Jeudi 3 juin 2021	De 9h00 à 11h00	Réunion du jury d'admissibilité
Du lundi 21 juin au mercredi 23 juin 2021	Journée 8h00 - 17h30	Épreuve d'admission
mercredi 23 juin 2021	17h30 heure (prévoir 30 minutes)	Réunion du jury d'admission

Diffusion des résultats d'admission	lundi 5 juillet 2021 à 10h00
-------------------------------------	------------------------------

Dates annulées suite réceptions dossiers candidats :

- Mardi 1 et mercredi 2 juin
- jeudi 24 juin 2021
- jeudi 1^{er} juillet

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
Pascal FORTOUL	Élu, conseiller municipal, Coublevie Président du jury
Josette MUNOZ	Élue, conseillère municipale, La Tronche Vice-présidente du jury
Laurence ALGUDO	Personnalité qualifiée, représentante du CNFPT
Hervé VITTOZ	Personnalité qualifiée, retraité de la FPT
Anne CHOVET	Fonctionnaire, responsable de structure petite enfance, Mairie de Saint Martin d'Hères
Jean-Philippe RENOUD	Fonctionnaire, DGS, Syndicat des Eaux de la Région Grenobloise Le Verseau, représentant du personnel

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur des jeunes enfants de classe exceptionnelle comprend :

1° Au titre de l'**admissibilité**, un examen du dossier de chaque candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier le parcours professionnel du candidat et son aptitude à accéder au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (coefficient 1).

2° Au titre de l'**admission**, un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux éducateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Cet entretien commence par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury de vingt-cinq minutes au moins qui doit permettre au jury d'apprécier :

- son expertise technique ; - sa motivation et ses aptitudes pour la conception et la mise en œuvre de politiques liées à l'enfance, de dispositifs d'accueil, d'intervention et d'actions de partenariat ou, le cas échéant, l'exercice de fonctions de direction au sein d'un établissement, d'un service d'accueil des enfants de moins de six ans ou la coordination d'équipes ; - sa connaissance des collectivités territoriales, de leurs établissements et de leur action en matière sociale, médico-sociale et socio-éducative. (Durée : trente-cinq minutes dont dix minutes au plus d'exposé et vingt-cinq minutes au moins d'échange ; coefficient 2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Le jury détermine le nombre total de points nécessaires pour être admissible et arrête la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

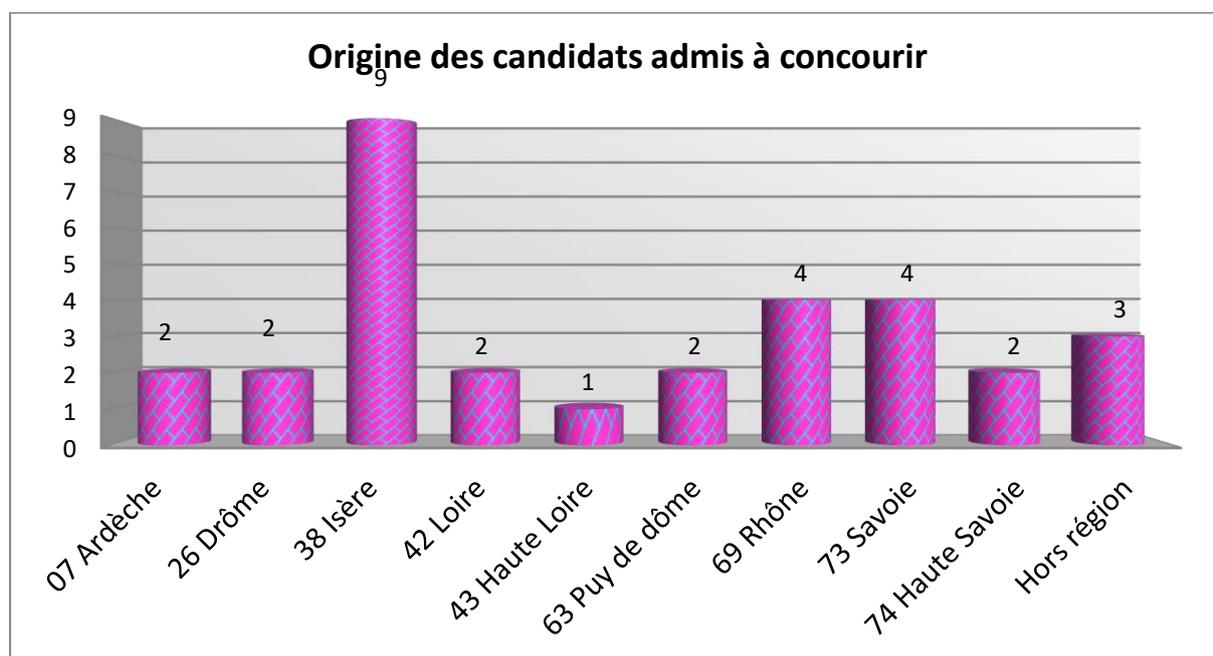
L'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle est ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3e échelon de la seconde classe du grade d'éducateur de jeunes enfants. Peuvent également se présenter à cet examen les fonctionnaires relevant de la première classe du grade d'éducateur de jeunes enfants.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement. La condition d'ancienneté à l'examen doit ainsi être remplie au 31 décembre de l'année N+1 de l'examen.

1 dossier rejeté pour le motif suivant : grade

ORIGINE DES CANDIDATS

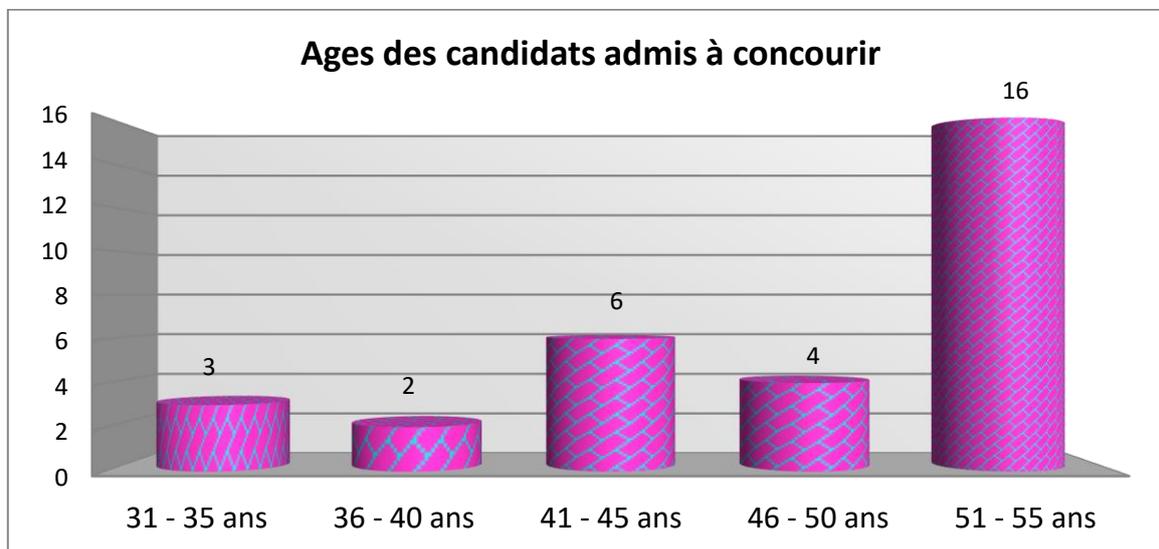
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ardèche	2	6%
Drôme	2	6%
Isère	9	29%
Loire	2	6%
Haute Loire	1	3%
Puy de Dôme	2	6%
Rhône	4	13%
Savoie	4	13%
Haute Savoie	2	6%
Hors région	3	10%
TOTAL	31	100%



REPARTITION HOMMES/FEMMES

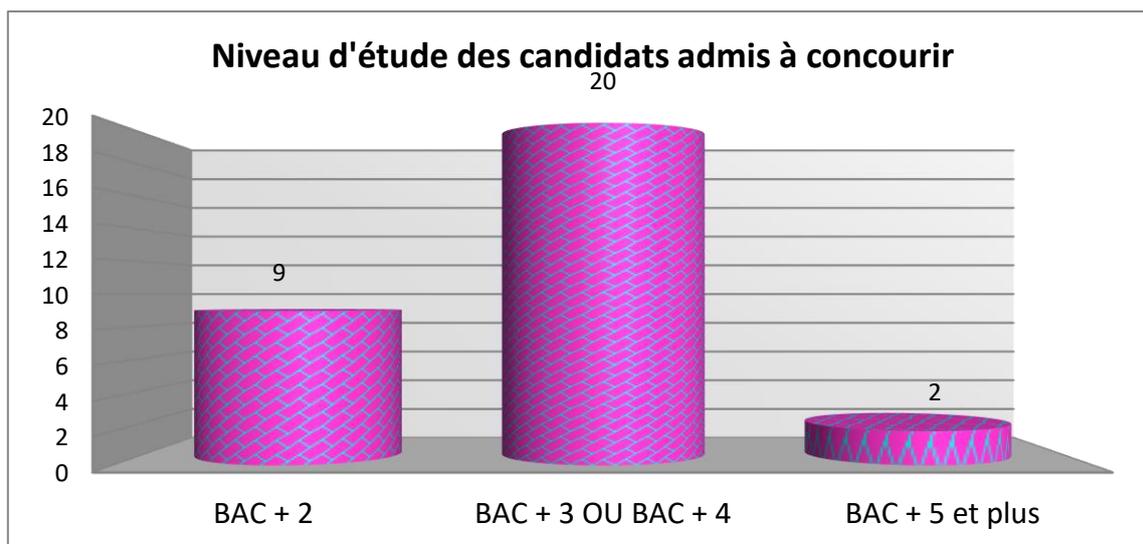
100% des candidats admis à concourir sont des femmes

REPARTITION PAR AGES



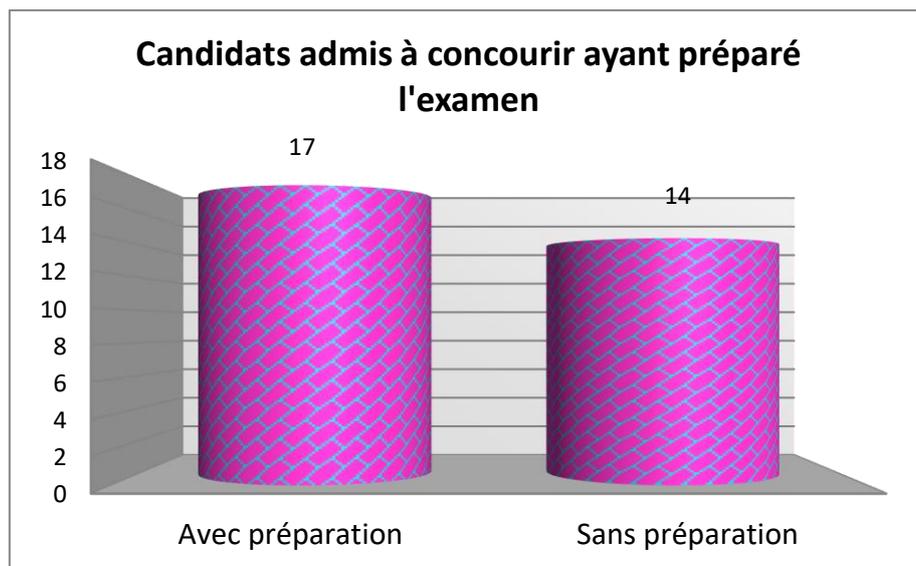
Age des candidats	%
31 - 35 ans	10%
36 - 40 ans	6%
41 - 45 ans	19%
46 - 50 ans	13%
51 - 55 ans	52%

REPARTITION PAR NIVEAU D'ETUDES



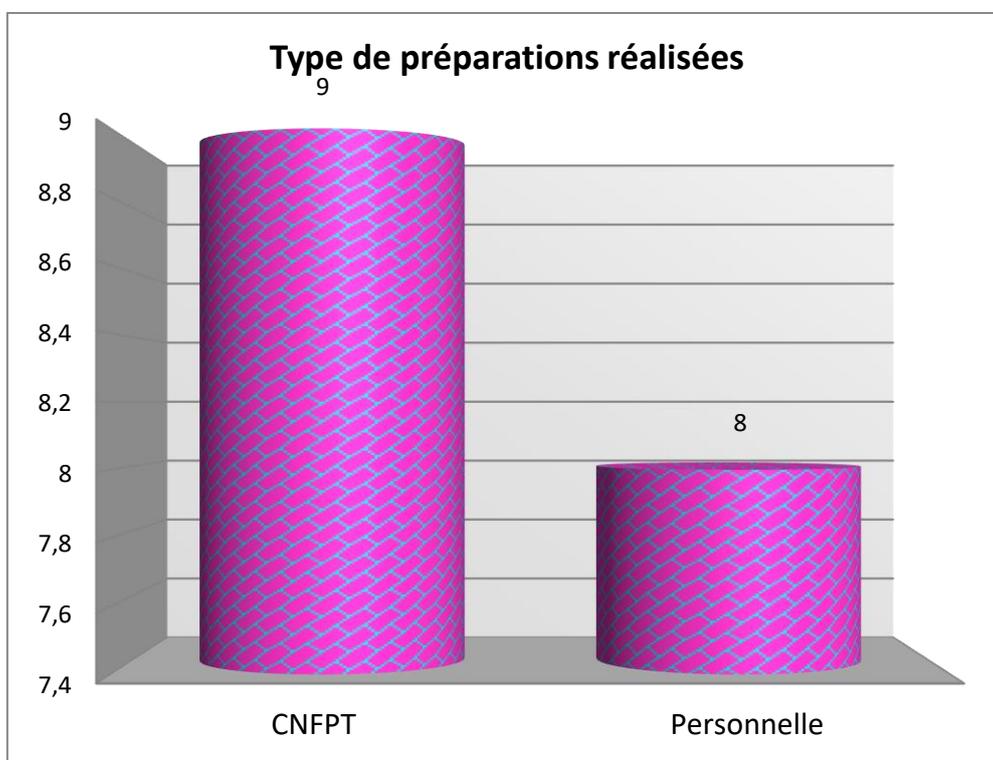
Niveau d'études des candidats	%
BAC + 2	29%
BAC + 3 OU 4	65%
BAC + 5 et plus	6%

CANDIDATS DECLARANT AVOIR PREPARE L'EXAMEN



Préparation	%
OUI	52%
NON	48%

TYPE DE PREPARATION REALISEE



Type	%
CNFPT	53%
Personnelle	47%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS

✓ A. L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve consiste en l'examen du dossier de chaque candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier le parcours professionnel du candidat et son aptitude à accéder au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (coefficient 1).

Session 2021 :

Épreuve	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
étude du dossier pédagogique	31	3.5	19.00	10.95

16 candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale d'admission.

✓ B. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux éducateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Cet entretien commence par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury de vingt-cinq minutes au moins qui doit permettre au jury d'apprécier :

- son expertise technique ; - sa motivation et ses aptitudes pour la conception et la mise en œuvre de politiques liées à l'enfance, de dispositifs d'accueil, d'intervention et d'actions de partenariat ou, le cas échéant, l'exercice de fonctions de direction au sein d'un établissement, d'un service d'accueil des enfants de moins de six ans ou la coordination d'équipes ; - sa connaissance des collectivités territoriales, de leurs établissements et de leur action en matière sociale, médico-sociale et socio-éducative.

(Durée : trente-cinq minutes dont dix minutes au plus d'exposé et vingt-cinq minutes au moins d'échange ; coefficient 2).

Session 2021 :

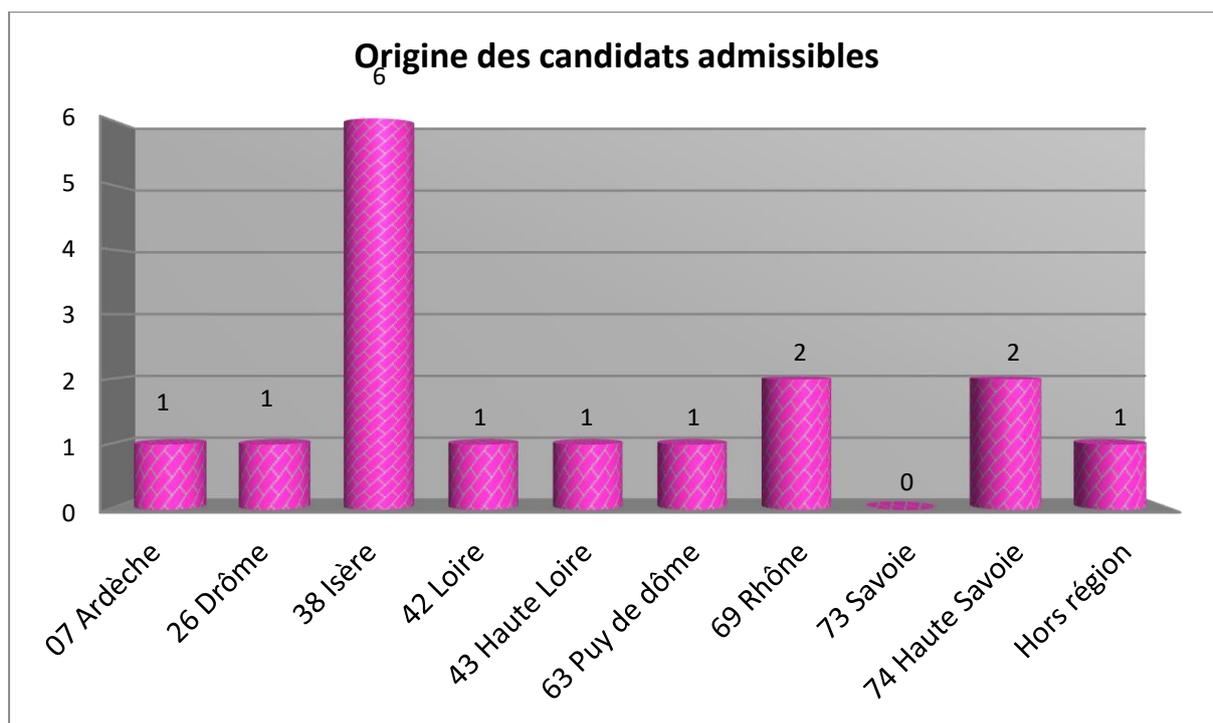
Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	15	5.00	18.00	12.27	10.00

Le jury a déclaré 11 candidats admis.

7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES

ORIGINE DES CANDIDATS

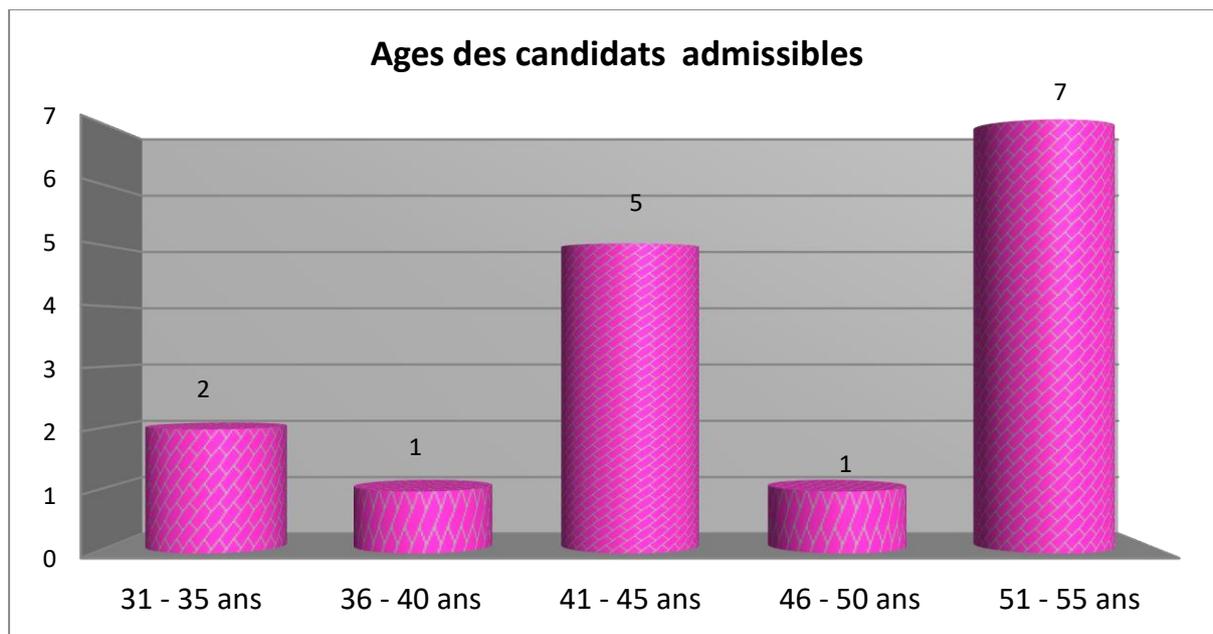
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ardèche	1	6%
Drôme	1	6%
Isère	6	38%
Loire	1	6%
Haute Loire	1	6%
Puy de Dôme	1	6%
Rhône	2	13%
Savoie		0%
Haute Savoie	2	13%
Hors région	2	6%
TOTAL	16	100%



REPARTITION HOMMES/FEMMES

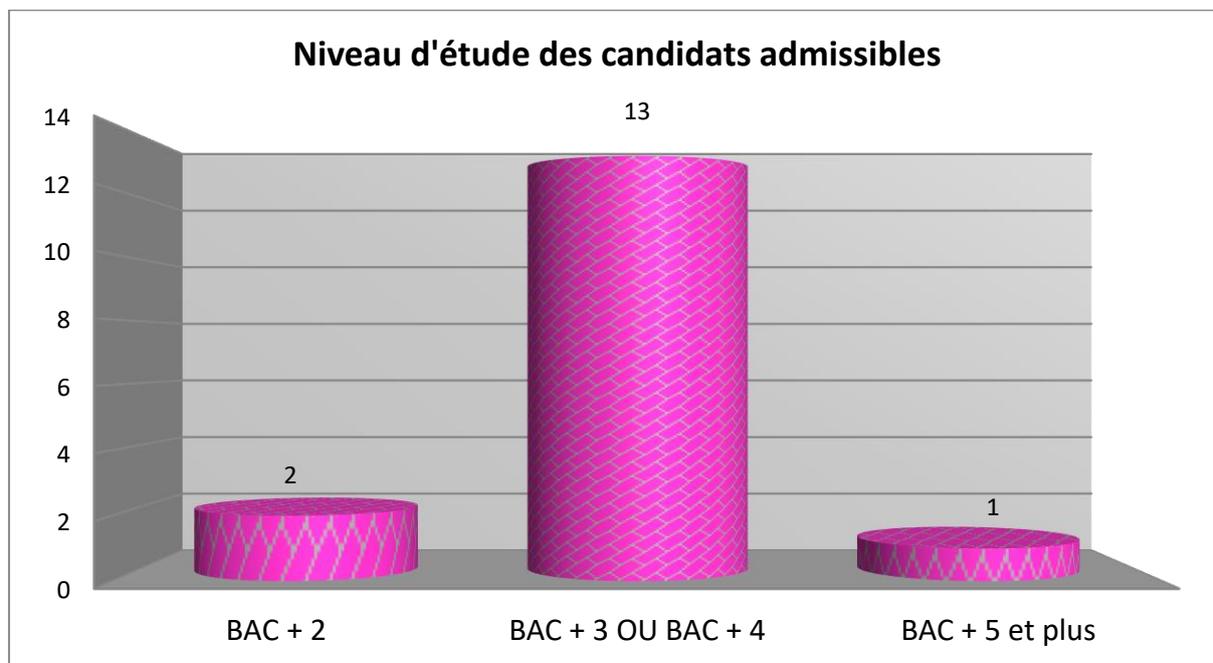
100% des candidats admissibles sont des femmes

REPARTITION PAR AGE



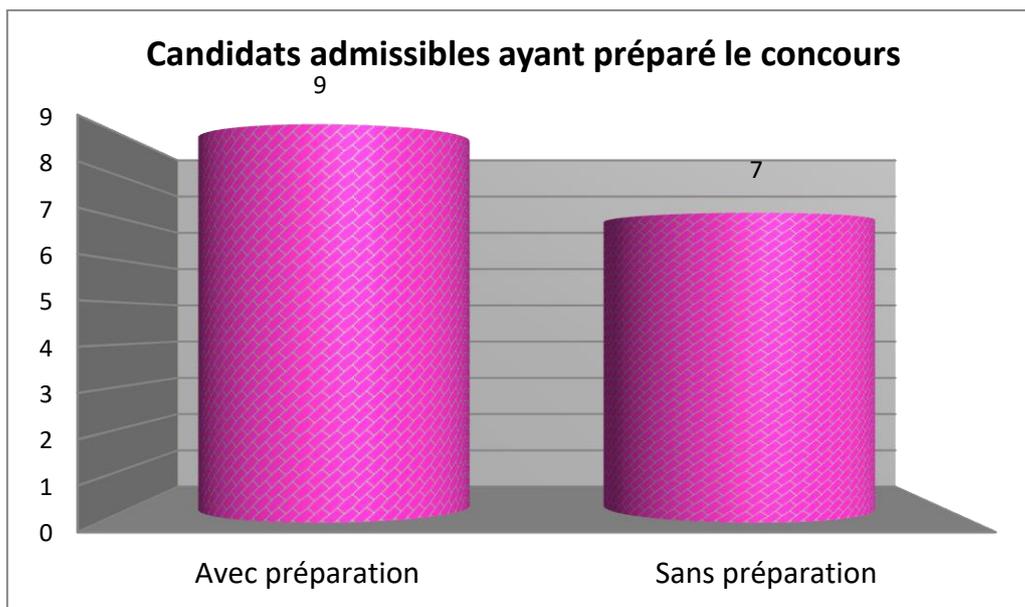
Age des candidats	%
31 - 35 ans	13%
36 - 40 ans	6%
41 - 45 ans	31%
46 - 50 ans	6%
51 - 55 ans	44%

NIVEAU D'ETUDES



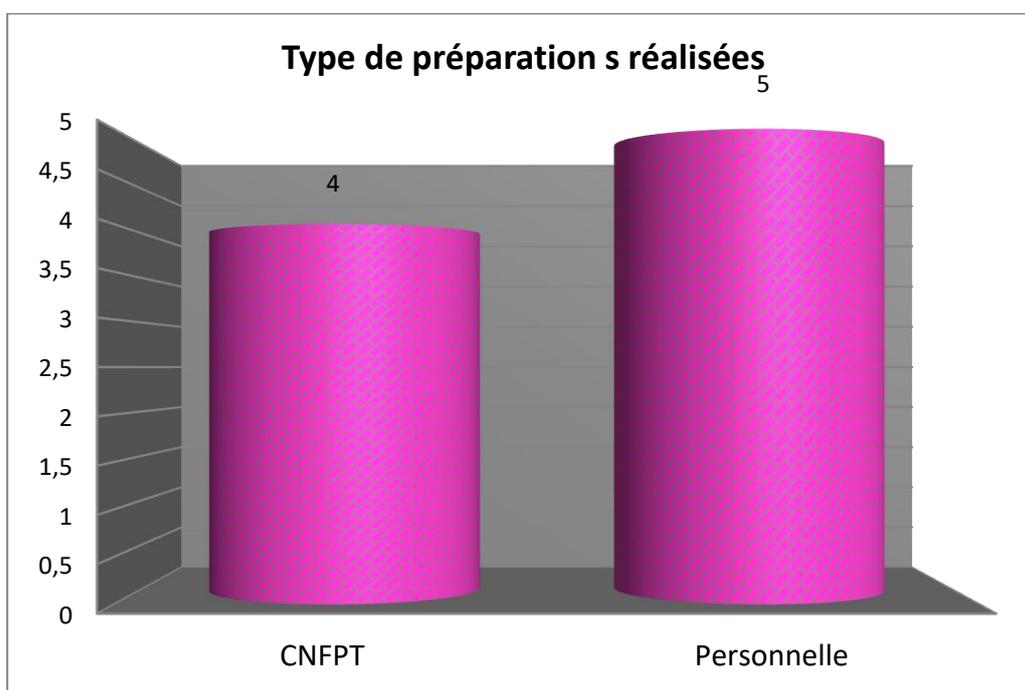
Niveau d'études des candidats	%
BAC + 2	13%
BAC + 3 OU 4	81%
BAC + 5 et plus	6%

CANDIDATS DECLARANT AVOIR PREPARE L'EXAMEN



Préparation	%
OUI	56%
NON	44%

TYPE DE PREPARATION REALISEE

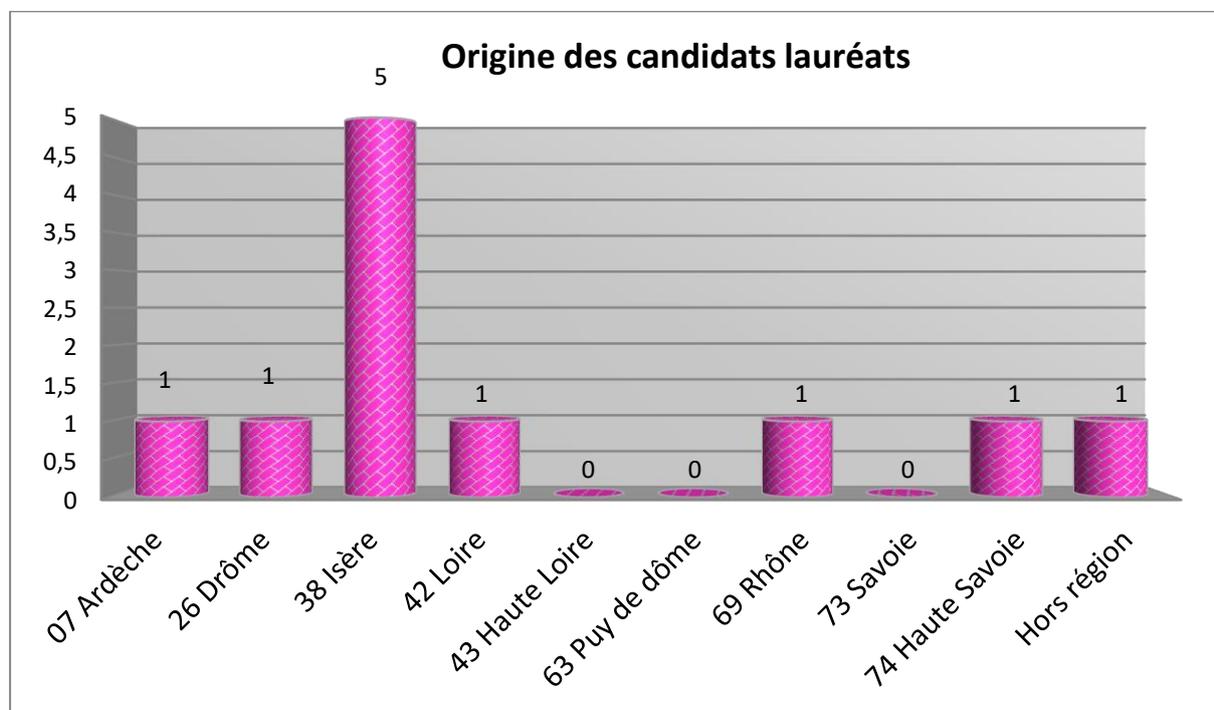


Type	%
CNFPT	44%
Personnelle	56%

8 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS

ORIGINE DES CANDIDATS

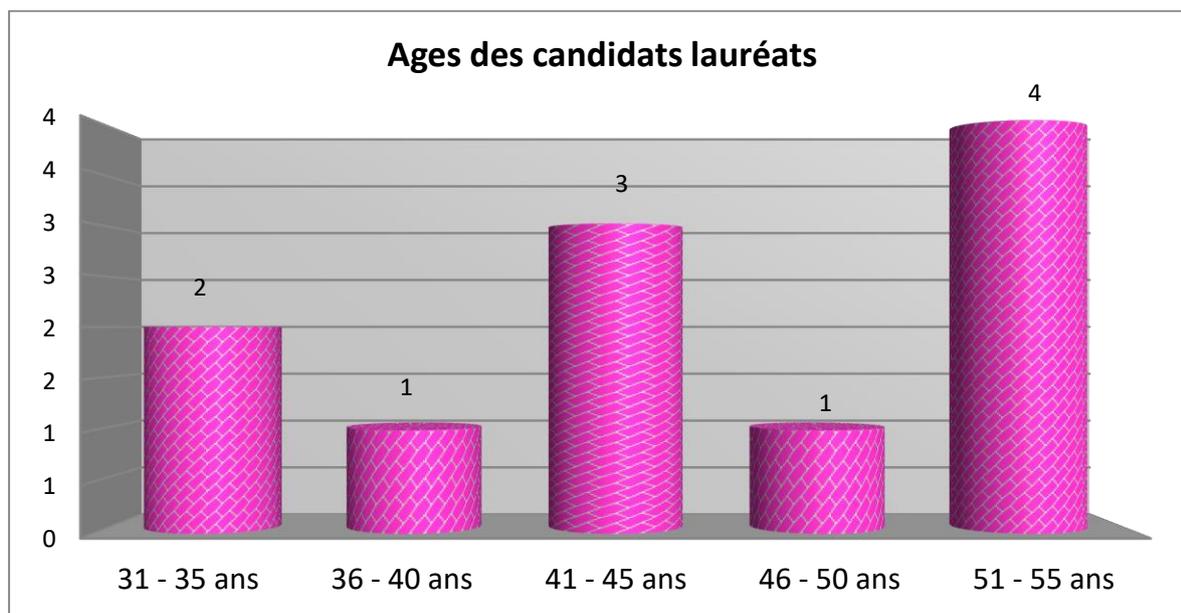
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ardèche	1	9%
Drôme	1	9%
Isère	5	45%
Loire	1	9%
Rhône	1	9%
Haute Savoie	1	9%
Hors région	1	9%
TOTAL		100%



REPARTITION HOMMES/FEMMES

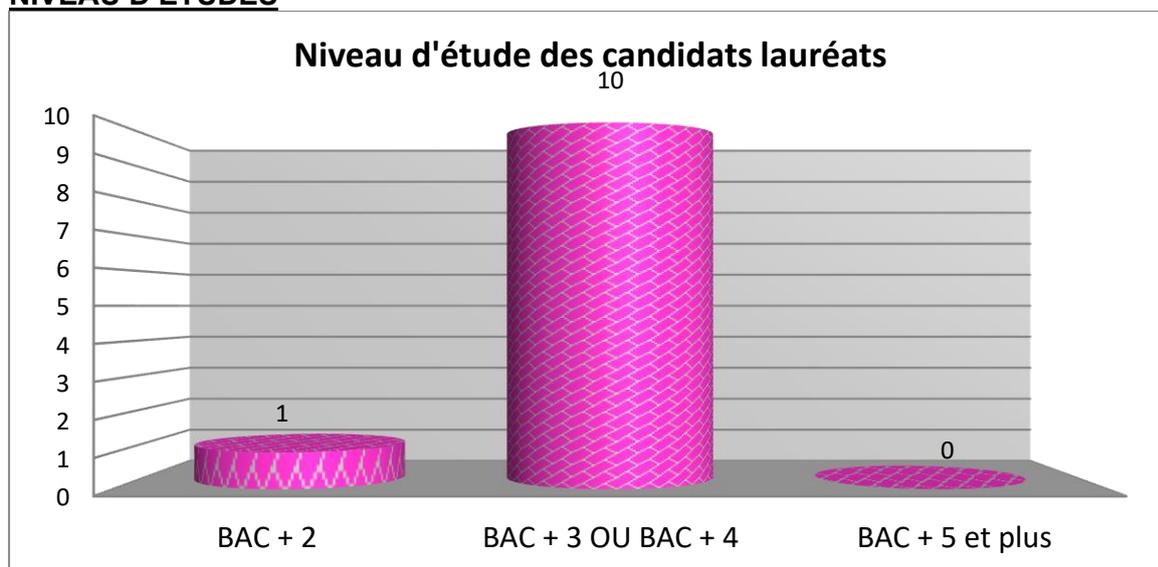
100% des candidats admis sont des femmes

REPARTITION PAR AGE



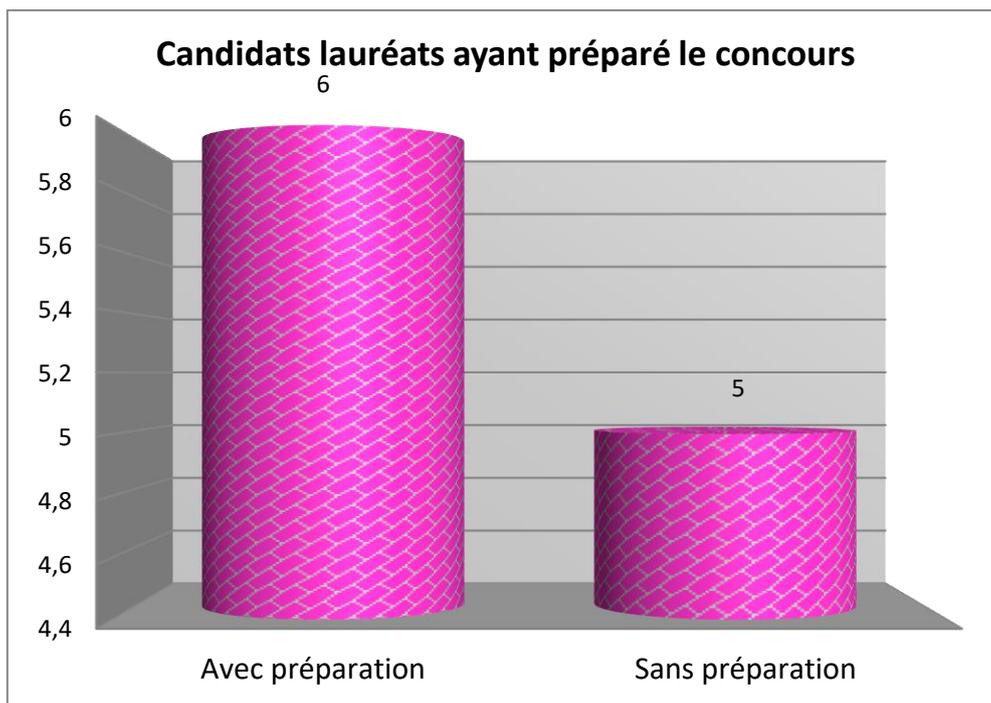
Age des candidats	%
31 - 35 ans	18%
36 - 40 ans	9%
41 - 45 ans	27%
46 - 50 ans	9%
51 - 55 ans	36%

NIVEAU D'ETUDES



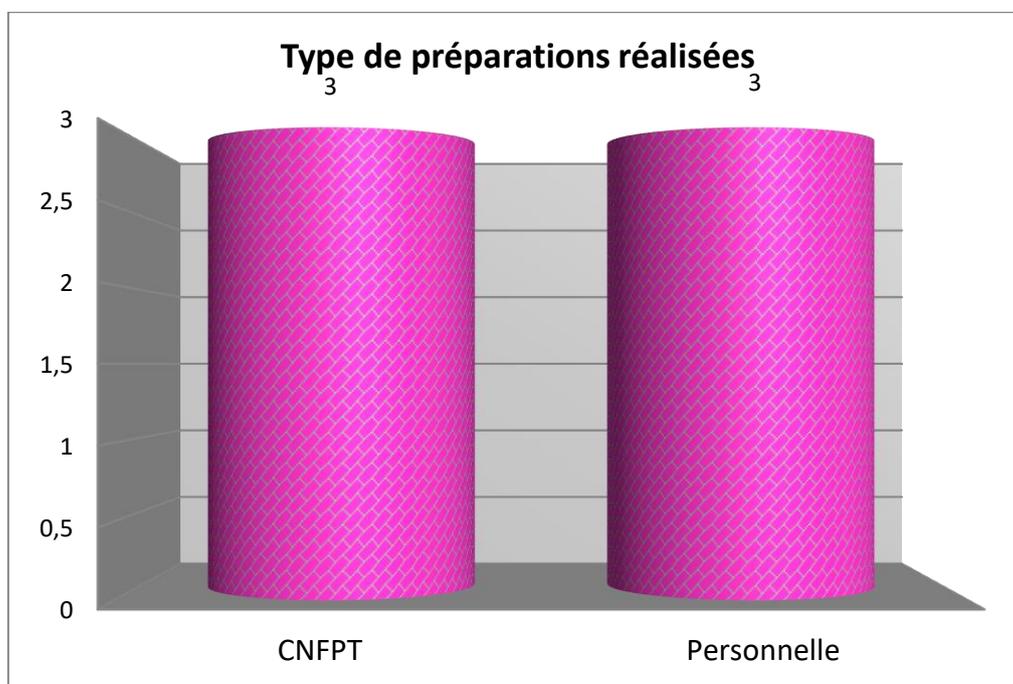
Niveau d'études des candidats	%
BAC + 2	9%
BAC + 3 OU 4	91%

CANDIDATS DECLARANT AVOIR PREPARE L'EXAMEN



Préparation	%
OUI	55%
NON	45%

TYPES DE PRÉPARATION RÉALISÉES



Préparation	%
CNFPT	50%
Personnelle	50%

9 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	31	16	11
Hommes	0	0	0
Femmes	31	16	11
% Hommes	0%	0%	0%
% Femmes	100%	100%	100%
Âges des candidats			
31 - 35 ans	3	2	2
36 - 40 ans	2	1	1
41 - 45 ans	6	5	3
46 - 50 ans	4	1	1
51 - 55 ans	16	7	4
Origine des candidats par départements			
07 Ardèche	2	1	1
26 Drôme	2	1	1
38 Isère	9	6	5
42 Loire	2	1	1
43 Haute Loire	1	1	
63 Puy de dôme	2	1	
69 Rhône	4	2	1
73 Savoie	4		
74 Haute Savoie	2	2	1
Hors région	3	1	1
Niveau d'études des candidats			
BAC + 2	9	2	1
BAC + 3 OU BAC + 4	20	13	10
BAC + 5 et plus	2	1	
Préparation			
CNFPT	9	4	3
Personnelle	8	5	3
Avec préparation	17	9	6
Sans préparation	14	7	5